

## Note de présentation

**OBJET** : vœu en faveur de la création d'un pôle cybersécurité.

**Rapporteur** : Jean-Christophe Dessanges

### **Contexte**

La transformation numérique est une source d'opportunités formidables pour les communes et les intercommunalités, dont elles mesurent chaque jour davantage l'intérêt : amélioration de la qualité des services en faveur des administrés, mutualisation et réduction associées des coûts, gain en notoriété et meilleure visibilité de l'action municipale et, plus largement, de l'action publique.

Cette transformation est aussi source de risques : défiguration de sites Internet, prise de contrôle de comptes de messagerie et de réseaux sociaux, vol de données sensibles, notamment celles à caractère personnel, ou encore rançongiciels pour ne citer que les plus visibles d'entre eux.

Les collectivités territoriales sont des cibles privilégiées pour les cyberattaques. Entre 2019 et 2020, le nombre de cyberattaques à l'encontre des collectivités territoriales françaises a doublé. Dans les dernières semaines de l'année 2021, plusieurs communes de Seine-Saint-Denis ont été victimes d'une cyberattaque sérieuse.

Lorsque survient une attaque informatique, outre l'impact sur l'image de la commune et l'atteinte à la confiance de ses administrés, c'est la responsabilité même de l'élu qui peut être engagée. S'il est de plus en plus difficile de dire « Je ne savais pas » et qu'être victime d'attaque informatique ne doit pas être « honteux », il est en revanche de votre responsabilité de prendre en compte ces enjeux au juste niveau et de décider la mise en œuvre des mesures de sécurité numérique nécessaires.

Le gouvernement a mis en place le dispositif cybermalveillance.gouv.fr, et l'ANSSI à travers ses délégués régionaux et de plus en plus d'acteurs de proximité sont là pour accompagner les collectivités. L'état finance aussi via le plan France Relance le diagnostic des systèmes d'information dans les collectivités.

Pendant la compétence cybersécurité est très spécifique : il existe des normes et standards dans ce domaine qui nécessitent une mise à jour quasi quotidienne. Elle fait appel à des profils techniques rares et chers sur le marché. Enfin la taille de la plupart des mairies et les missions sécurités s'y afférant ne sont pas suffisantes pour justifier un poste à temps plein au sein de la mairie.

Dans ce contexte sous contraintes pour les villes, les bénéfices de la mise en commun de moyens de cybersécurité mutualisables entre les différentes villes du territoire sont importants. Cette mutualisation pourra prendre la forme d'un pôle de cybersécurité centralisé au sein de Vallée Sud Grand Paris ou bien distribué sur les grandes villes du territoire avec pour mission d'assurer la cybersécurité de toutes les villes du territoire. Un tel pôle de par la diversité des missions qu'il remplira et ses responsabilités sera à même d'intéresser des profils rares dans la sécurité des systèmes d'informations, la cybersécurité, l'audit sécurité, des compétences très recherchées sur le marché de l'emploi.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver un vœu supportant la demande de création d'un pôle cyber sécurité au sein du territoire, afin d'assurer la sécurité optimale des systèmes d'information des Villes membres et de Sceaux en particulier, c'est-à-dire les données personnelles des citoyens et des agents des Villes du territoires tout en réduisant l'effort financier de chaque ville du territoire.